



Lettre aux parents n°3 17/03/2020

Prise en charge de la garde des enfants dont les parents n'ont pas droit à la prise en charge par une structure d'accueil de jour

INFORMATION IMPORTANTE **relative aux enfants pris en charge en grands groupes, en crèche d'entreprise ou sur le lieu de travail**

Le ministère souhaite informer le mieux possible les parents dans les jours et les semaines qui viennent. Cette lettre s'adresse en particulier aux parents qui n'ont pas droit à la prise en charge de leurs enfants par une structure d'accueil de jour.

Nous avons constaté votre compréhension pleine et entière à l'égard de l'application du décret sur l'interdiction d'accès, et nous vous en remercions. Nous savons que l'organisation de la garde de vos enfants représente pour vous un immense défi. De plus, cette organisation implique pour beaucoup de parents des questions très difficiles, voire existentielles pour certains, et nous les comprenons. Cependant, le ralentissement de la propagation du coronavirus est notre priorité absolue à l'heure actuelle. Par conséquent, nous vous déconseillons fortement de mettre en place une organisation de la garde de vos enfants impliquant de nouveaux réseaux de contacts entre les personnes. Leur multiplication accélère la propagation du coronavirus.

- Ne formez **aucun** groupe de garde d'enfants sur votre lieu de travail.
- Ne formez **aucun** groupe important de garde d'enfants dans un cadre privé.

Ces formes de garde vont à l'encontre de la mesure de protection contre les infections dite « interdiction d'accès dans le cadre des structures d'accueil de jour destinées à la garde des enfants » („Betretungsverbot in Kindertagesbetreuungsangeboten“).

Ne faites garder votre enfant/vos enfants **sur votre lieu de travail que si la garde n'implique pas la formation de nouveaux réseaux de contacts entre personnes.**

Organisez la garde de vos enfants de manière responsable et conforme aux recommandations de l'Institut Robert-Koch. Ne faites pas garder vos enfants par leurs grands-parents.

Le ministre de l'Enfance et de la Jeunesse, le Dr Joachim Stamp, a décidé d'un commun accord avec le ministre de l'Économie, le Dr Pinkwart, que ce dernier transmettrait cette demande urgente aux employeurs. Il les priera de tout mettre en œuvre pour permettre la garde des enfants à domicile.

Ministère de l'Enfance, de la Famille, des Réfugiés et de l'Intégration du Land de Rhénanie-du-Nord–Westphalie



Lettre aux parents n°1 17/03/2020

Interdiction d'accès et prise en charge des enfants des personnes clés

Le ministère souhaite informer le mieux possible les parents dans les jours et les semaines qui viennent. Nous actualiserons au fil du temps la FAQ publiée sur la page d'accueil du ministère (www.mkffi.nrw). En outre, nous publierons des lettres aux parents, par lesquelles nous vous transmettrons diverses informations.

Dans cette première lettre, nous souhaitons vous remercier pour votre compréhension, pleine et entière comme nous l'avons constaté, à l'égard de l'application du décret sur l'interdiction d'accès (*Betretungsverbot*). Au cours de la journée d'hier, les parents de Rhénanie-du-Nord–Westphalie ont grandement contribué à permettre aux personnes clés indisponibles dans la situation actuelle de faire garder leurs enfants tout en prenant les mesures nécessaires au ralentissement de la pandémie. L'effort fourni par les familles de Rhénanie-du-Nord–Westphalie a été formidable. Nous en sommes conscients : le poids qui pèse en ce moment sur les familles de notre Land est énorme. L'organisation de la garde de leurs enfants représente pour elles un immense défi. Cette situation pose à nombre de parents des questions difficiles, voire existentielles pour certains. Nous vous remercions de votre compréhension face à notre obligation, au cours des derniers jours, de nous concentrer sur l'application de l'interdiction d'accès et sur la garantie de la prise en charge de la garde pour les personnes clés. Nous pouvons vous l'assurer : nous trouverons le plus rapidement possible une solution aux autres problèmes.

Organisez la garde de vos enfants de manière responsable et conforme aux recommandations de l'Institut Robert-Koch. Ne faites pas garder vos enfants par leurs grands-parents.

Ministère de l'Enfance, de la Famille, des Réfugiés et de l'Intégration du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie